

Aïd : les musulmans paient au prix fort une viande déclassée, se faisant escroquer par leurs imams

écrit par Villeneuve | 3 août 2015



Le [problème du halal](#) ne se situe pas à l'élevage mais en aval de la filière : A l'abattage notamment.

Sur le bovin il n'y a, à ma connaissance, aucune particularité d'élevage.

Par contre sur l'ovine et spécialement pour leur fête de l'aïd il y a des spécificités dans la production en vif puisque l'animal doit avoir certains critères pour être retenu :

Cornu, ce qui implique un animal de plus d'un an et de race portant des cornes

Mâle

Sans boîterie

Lourd

Voilà pour les critères généraux en vif. Il s'agit d'un animal, un « broutard », proche d'un reproducteur, qui serait

immangeable pour nous.

Pour le reste de l'année, les animaux consommés en halal sont des standards plutôt lourds.

Pour fournir l'aïd il faut effectivement une décision de l'éleveur puisqu'il doit choisir dans son troupeau les animaux à conserver. Compte tenu du coût de production supplémentaire lié à la nourriture, à la place occupée, au risque de perte ET au risque de mévente peu d'éleveurs s'engagent sur ce micro-marché. Pour donner une idée des enjeux : prix de vente d'un standard en vif = 110 à 130 € prix d'un « broutard » (qui demande pratiquement deux fois plus de temps à venir) au moment de l'aïd = 150 à 200 € (selon le poids et l'aspect).

La majorité des animaux de l'aïd proviennent de l'Angleterre, merci la CEE ! et de la Roumanie qui nous expédie des animaux provenant d'Afghanistan et autres pays limitrophes. En fait pour ces pays là il s'agit d'une manne effectivement mais je doute que les éleveurs locaux eux mêmes en profitent réellement ou si peu.

Dans ce commerce il y a deux genres de commerçants : ceux qui approvisionnent le marché en vif, sans tonalité religieuse particulière, et ceux qui vendent en carcasse aux consommateurs musulmans. Ces détaillants sont des musulmans qui, eux, font des marges prohibitives sur le dos de leurs coreligionnaires puisque le prix des carcasses atteint couramment les 300 à 350 € voire plus lors de l'aïd. Le client qui achète à ce prix là une viande déclassée est bien naïf. En fait, il se fait escroquer par son imam ! Mais dans le coran voler n'est pas une faute semble t il ?

Je ne vois donc pas où serait « la filière Halal » exportatrice. Il s'agit plutôt, me semble-t-il, d'une filière importatrice du moins en vif. (1)

Chaque année il y a une réunion en préfecture avec les différents acteurs de la filière (coopératives, commerçants

privés acheteurs et vendeurs, représentants des abattoirs) pour organiser ce moment de l'aïd. Le bien être animal n'est évoqué qu'en ce qui concerne le transport : interdiction de lier les pattes d'un animal ou de le transporter dans la malle de la voiture... Mais rien n'est dit sur l'abattage lui même et notamment sur l'étourdissement obligatoire avant la tuerie. Pourtant un règlement Européen exige cette procédure avant l'égorgeage rituel. Les agents vétérinaires si prompts à nous verbaliser dans nos exploitations sont ce jour là, les jours des abattages rituels, en vacances. La différence de traitement par l'administration est évidemment inadmissible. L'administration contrôle scrupuleusement les pratiques des « Français de souche » et ferme les yeux sur les pratiques des autres.

Cher Pif je suis résolument contre [votre idée de « filière Halal »](#). Cela ne résoudrait en rien ni le problème de la souffrance de l'animal ni celui du modèle de société que l'on veut nous imposer à travers cet abattage. De même, l'idée des restrictions au marché intérieur donnée par Carlesen dans les commentaires sous votre article comporte une contradiction : interdire l'accès au marché intérieur Français de viandes halal Française qui seraient réservées à l'extérieur pour finalement en autoriser l'importation via des organismes communautaire !? Par contre Carlesen là où je vous suis c'est sur l'étiquetage.

Il est intolérable que dans nos états démocratiques il puisse exister des dérogations à la loi sur des fondements religieux . La loi se veut générale et impersonnelle. Permettre le halal sur ce fondement c'est permettre toutes les autres pratiques comme l'excision, le mariage forcé (= viol), l'interdiction des maillots de bain pour les femmes etc... C'est permettre toutes ces coutumes qui nous sont étrangères, qui heurtent notre façon de vivre et nos consciences. Il faut interdire le halal comme pratique barbare point final et marquer ainsi clairement notre refus de l'islam.

Cette bataille contre le halal est essentielle. Compte tenu des implications morales de cette pratique je propose que les agents de la « filière viande » puissent bénéficier d'une CLAUSE DE CONSCIENCE qui leur permettrait de se retirer de leur travail dès que ce dernier concernerait la pratique du halal. Par ailleurs, si les éleveurs ne sont pour rien dans cette barbarie halal les clients des magasins eux peuvent agir en boycottant par exemple les magasins qui vendent halal. Révoltez vous en écrivant au responsable de ces magasins, en exposant votre écœurement . Surtout ne fréquentez plus ces établissements.

Villeneuve

(1) Note de Christine Tasin

Pourtant de nombreuses sociétés exportatrices qui prétendent vendre de la viande française usent et abusent des abattoirs halal en prétextant, justement, les contraintes pour l'exportation... Ainsi la société Auroch exporte des animaux depuis la France mais aussi en Allemagne, Autriche, Irlande... <http://www.auroch-france.com/pagesn.php?id=5> ; cela ne signifie pas que l'abattage est rituel pour les animaux qu'elle vend, cela reste à vérifier. Par ailleurs on sait que l'abattage sans étourdissement est la règle pour 80 % des ovins, en France...